Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 064-216405308-20261013-AM_AT_ERP_TACOS-AF

Commune de
SUSMIOU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AT0645302600001

Demande déposée le : 12/08/2026
Complétée le : 12/08/2026
Par : DIAMOND'S TACOS
Représenté par : MESSINA Audrey
Demeurant : 1 Chemin du Clos de la Fontaine 64400 Eysus
Sur un terrain sis : 11 Route de Bayonne,
64190
Cadastré : Section 0A-0881
Superficie du terrain : 1931 m²

Autorisation de Travaux sur ERP (AT) délivré par le Maire au nom de l'Etat

Le Maire,

Vu la demande d'Autorisation de Travaux sur ERP (AT) susvisée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP déposée le 12/08/2026 par la société DIAMOND'S TACOS représentée par Mme MESSINA Audrey en vue de réaliser des travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un local en vue de l'exploitation d'un établissement de restauration rapide de Tacos, dans un immeuble sis 11 route de Bayonne à Susmiou 64190 ;

Vu le rapport du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 15 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées, en date du 06 octobre 2026 ;

Considérant que l'établissement recevant du public concerné est de type « M » et de 5ième catégorie, l'effectif total du public et du personnel susceptible d'y être reçu est de 38 personnes ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Le demandeur est autorisé à réaliser les travaux objet de sa demande sous réserve du respect des prescriptions contenues dans :

- l'avis n° 26392 de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées du 06 octobre 2026 joint en annexe,
- le rapport n° E530.00018-001 du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 15 septembre 2026 joint en annexe.

Fait à SUSMIOU,
Le 13/10/2026

MAIRIE DE SUSMIOU 64190

Mme le Maire,
Valérie AUGÉ

Mise en ligne le : 13/10/2026 17:08 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mme Le Maire, Valérie AUGÉ
https://www.intramuros.org/susmiou/documents_administratifs/82535

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 064-216405308-20261013-AM_AT_ERP_TACOS-AF

Pour information :

Le demandeur peut contester la légalité de cette décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif de Pau territorialement compétent d'un recours contentieux.

L'affichage de la décision fait courir le délai de deux mois de recours des tiers. Aussi, il est souhaitable de procéder à l'affichage dans les plus brefs délais après la notification de la décision. Il incombe au demandeur d'apporter la preuve de cet affichage.

Mise en ligne le : 13/10/2026 17:08 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mme Le Maire, Valérie AUGÉ
https://www.intramuros.org/susmiou/documents_administratifs/82535